


# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## **PRODUIT : PERMAS 250 COMBI EC**

RISQUES SPECIFIQUES : **NOCIF – INFLAMMABLE- DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT**

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : PERMAS 250 COMBI EC

Fournisseur :  **EDIALUX** EDIALUX-FORMULEX S.A. Tél. : 0032 (0)3 886 22 11  
Rijksweg 28 Fax : 0032 (0)3 886 24 60  
B-2880 BORNEM E-mail : [info@edialux.be](mailto:info@edialux.be)  
[www.edialux.com](http://www.edialux.com)

**Utilisation** : Insecticide émulsionnable à effet de choc pour traitements localisés pour la destruction des insectes rampants et volants dans les locaux et pour la lutte contre les mouches dans les étables.

**Dose d'emploi** : - 100 ml/10 l d'eau pour 100 à 200 m<sup>2</sup>

### 2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**Préparation contenant :**

**- PERMETHRINE : 250 g/l (25% W/V)**

- nom chimique: 3-phenoxybenzyl (1RS, 3RS; 1RS, 3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethyl cyclopropane-carboxylate
- N° CAS: 52645-53-1
- N°EINECS: 613-058-00-2
- N° CE: 258-067-9
- formule : C<sub>21</sub>H<sub>20</sub>Cl<sub>2</sub>O<sub>3</sub>
- classement: nocif, Xn
- phrases de risques : R22 : nocif en cas d'ingestion  
R50 : très toxique pour les organismes aquatiques  
R53 : peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- utilisation: insecticide

**- BUTOXIDE DE PIPERONYLE : 150 g/l (15% W/V)**

- nom chimique : 2-(2-butoxyethoxy)éthyle 6-propylpiperonyl éther
- formule : C<sub>19</sub>H<sub>30</sub>O<sub>5</sub>
- no. CAS : 00051-03-6
- classement : non classé
- phrases de risques: R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- utilisation : synergiste des pyréthrinés et de certains pyréthrinoïdes

**- BIOALLETHRINE : 30 g/l (3% W/V)**

- synonyme : dépaléthrine
- nom chimique : (RS)-3-allyl-2-méthyl-4-oxocyclopent-2-éryl (1R,3R)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-éryl)cyclopropanecarboxylate
- formule : C<sub>19</sub>H<sub>26</sub>O<sub>3</sub>
- no. CAS : 00584-79-2
- n° EINECS: 249-014-0
- classement : Xn ; R20/22 : nocif  
N ; R50/53 : dangereux pour l'environnement
- phrases de risques :R20/22: nocif par inhalation et par ingestion  
R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- utilisation : insecticide

**- EMULSIFIANT 50 g/l (5% W/V)**

EDIALUX- FORMULEX S.A



Fiche de Données de Sécurité Permas 250 Combi EC

22/09/2006

Version 5 - 22 09 06 jlf

- classement : Xi ; R36/38 : irritant  
N ; R 53 : dangereux pour l'environnement
  - phrases de risques : R36/38 Irritant pour les yeux et la peau  
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
  - utilisation : émulsifiant
- **PGME Propylène glycol monométhyl éther 160.5 g/l (16.05 % W/V)**
- synonyme : 1-methoxy-2-propanol
  - N° 603-064-00-3
  - N° CAS : 107-98-2
  - N° CE: 203-539-1
  - phrases de risques : R10 : inflammable
  - classement : néant
  - utilisation : solvant

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Inflammable
- Nocif en cas d'ingestion et en cas d'inhalation
- Irritant pour les yeux et pour la peau
- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

### 4. PREMIERS SECOURS

**En cas d'inhalation:** Eloigner la victime du milieu contaminé à l'air frais. Repos, tenue mi-érigée. En cas de symptômes, consulter un médecin.

**En cas de contact avec la peau:** Retirer les vêtements souillés et laver en profondeur les cheveux et la peau à l'eau et au savon pendant au moins quinze minutes. En cas de symptômes, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux:** Bien écarter les paupières et rincer abondamment pendant au moins 10 minutes avec un léger courant d'eau. Rincer dans le sens opposé à l'œil. En cas de lentilles, les enlever d'abord, si possible, avant de rincer. Consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :** Rincer la bouche. Appeler le centre anti-poisons et demander conseil par rapport à l'administration de charbon actif en solution aqueuse ou non. Appeler le service d'urgence, une hospitalisation est recommandée.

**Conseils pour le médecin:** voir notice de médecin

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Dangers spécifiques :** inflammable

**Moyens d'extinction appropriés :** CO<sub>2</sub>, mousse; utilisation d'eau pulvérisée si possibilité de récupération des eaux d'extinction.

**Produits de combustion nocifs :** CO; formation des gaz toxiques et irritants possible.

**Protection des intervenants :** Le port d'un masque respiratoire de type couvre-face et le port d'une combinaison et de gants sont recommandés.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles :**

- éviter tout contact avec la peau et les yeux
- en cas de diffusion dans un local : évacuer la zone contaminée et aérer le local
- ne pas fumer et éviter les étincelles
- évacuer toute personne superflue
- porter des gants longs en nitrile, vêtement de protection, veste et pantalon, en nitrile, bottes hautes de protection

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

- empêcher toute contamination du sol et de l'eau de surface
- empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts les caniveaux et rivières en endiguant avec du sable, de la terre ou tout autre substrat indiqué



**Méthodes de nettoyage :**

- Ecoper le produit renversé et recueillir soigneusement le restant
- Absorber sur un support inerte (sable, gel de silice ou autre matière limitant l'épandage). Ne pas utiliser des matières absorbantes inflammables tel que la sciure.
- Récupérer dans un récipient étiqueté, fermé, afin de procéder en sécurité à une élimination ultérieure.
- Nettoyer la surface contaminée avec de l'eau et un détergent et traiter l'eau de rinçage comme déchet.

|                                    |
|------------------------------------|
| <b>7. MANIPULATION ET STOCKAGE</b> |
|------------------------------------|

**Manipulation :**

- consulter l'étiquette avant utilisation
- ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation
- éviter les contacts prolongés et répétés avec la peau
- le port des gants appropriés, d'une combinaison et de lunettes de protection sont nécessaires
- ne pas inhaler les vapeurs ou aérosols

**Stockage :**

- à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux
- hors de portée des enfants

|   |
|---|
| <b>8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION</b> |
|---|

- Protection respiratoire :** - pas de nécessité d'une protection spécifique en cas de pulvérisation à basse pression
- Protection des yeux :** - des lunettes de protection ou un masque respiratoire complet
- Protection des mains :** - des gants appropriés (caoutchouc nitrile)
- Protection de la peau et du corps :** - un vêtement de protection approprié

|   |
|---|
| <b>9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b> |
|---|

**Aspect (20°C; 1030 hPa):** liquide clair

**Couleur :** ambre

**Odeur :** éthérée

**Point d'éclair :**  $\pm 32^{\circ}\text{C}$  (PMCC)

**Densité :**  $\pm 1,0625 \text{ kg/l}$  (20°C)

**Solubilité dans l'eau :** bien soluble (émulsifiable)

**Solubilité dans les graisses :** bien soluble dans plusieurs solvants

|                                    |
|------------------------------------|
| <b>10. STABILITE ET REACTIVITE</b> |
|------------------------------------|

**Stabilité :** Stable en conditions normales.

**A éviter :** feu ouvert, chaleur, étincelles.

|  |
|--|
| <b>11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b> |
|--|

**Toxicité orale aiguë :**

- DL50 orale rat :  $< 2000 \text{ mg/kg}$

**Toxicité cutanée aiguë :**

- DL50 cutanée rat :  $> 4000 \text{ mg/kg}$

**Toxicité inhalatoire aiguë :**

- $2 < \text{LC } 50 < 20 = \text{Nocif}$

**Irritation :**

- Irritant pour les yeux et pour la peau
- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Effets sur les humains****Après inhalation :**

- Des concentrations élevées d'aérosols du produit peuvent irriter les voies respiratoires supérieures et causer des maux de gorge, toux, vertiges, somnolences et même inconscience.

**Après ingestion :**

- En cas d'ingestion d'une quantité considérable : somnolence, nausées, vomissements, diarrhée, faiblesses, hypotension, agitation, fasciculations musculaires et convulsions.



**Après contact avec la peau :**

Peut causer une irritation de la peau

Un contact prolongé de quantités considérables avec la peau peut en plus engendrer des somnolences

Engendre parfois des sensations spécifiques ( principalement au niveau du visage). Ces sensations se manifestent généralement entre une demi-heure et quelques heures après l'exposition et comprennent des picotements, des sensations d'irritation ou d'insensibilité. Ces sensations s'amplifient jusqu'à huit heures après l'exposition et persistent environ 24 heures. La transpiration, le soleil et de l'eau amplifient ces sensations. Pourtant ils sont de nature passagère et demandent peu de soins. Après des expositions répétées un érythème comparable à un coup de soleil est possible. Des maux de tête et des vertiges sont communs.

**Après contact avec les yeux :**

Irritation oculaire possible ( rougeur et douleur). Dégât à la cornée peu probable.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Toxique pour les abeilles.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

**Destruction du produit :**

- conserver le produit dans l'emballage original ou dans un emballage équivalent, étiqueté et mettre à disposition d'une entreprise spécialisée et agréée pour l'élimination des produits toxiques

**Destruction d'emballage :**

- mettre à disposition d'une entreprise spécialisée et agréée pour l'élimination des produits toxiques

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Numéro ONU :** 1993

Nom d'envoi exact : Liquide inflammable (contient 1-methoxy-2-propanol) N.S.A.

**Transport routier -RTMD-R**

Classe : 3  
Énumération : III  
Code danger : 30  
Code classification : F1  
Étiquette de danger : 3

**Transport aérien -IATA**

Classe : 3.1  
Étiquette de danger : 3  
Groupe d'emballage : III

**Transport maritime - IMDG**

Classe : 3  
Page : 97  
Étiquette de danger : 3  
Groupe d'emballage : III

**Emballage :** emballage original – emballage composé non approuvé ONU ( max. 4 x 5 L), approuvé ONU 25L, 200 L

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Cette substance est étiquetée en tenant compte de la directive 78 / 631 / CEE

**Classification CEE :** nocif – dangereux pour l'environnement

**Symboles de danger:** Xn- nocif      N - Dangereux pour l'environnement

**Phrases de risques:**

**R10** : inflammable

**R20/22** : nocif en cas d'inhalation et en cas d'ingestion

**R36/38** : Irritant pour les yeux et la peau.

**R 43** : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

**R 50/53** : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Conseils de prudence:**

- S2 : conserver hors de la portée des enfants
- S13 : conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux
- S23 : ne pas respirer les vapeurs ou les aérosols
- S24/25 : Eviter le contact avec les yeux/la peau
- S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S 37/39 : porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- S 45 : en cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- S 51 : utiliser seulement dans des zones bien ventilées
- S 57 : utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- S 60 : éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

**Autres données**

- les aliments et les matières premières non-emballées ne peuvent être mis en contact avec les surfaces traitées sauf si celles-ci ont été nettoyées préalablement
- couvrir les aliments, matières premières et batterie de cuisine pendant le traitement
- ne pas appliquer dans les machines destinées à la fabrication des aliments condiments, etc.
- ne pas appliquer dans des locaux où résident des enfants de moins de deux ans.

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Cette fiche de sécurité a été réalisée conformément à la directive 2001/58 CE du 27 juillet 2001  
 Ce produit est Autorisé par le Ministère belge de la Santé Publique n° 4889/B  
 Classement en Belgique : Produit de classe A- Nocif – Dangereux pour l'Environnement  
 Belgique : vente réservée aux revendeurs enregistrés  
**Centre Antipoison ( Bruxelles ) : 0032 (0)70 245.245**

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation et l'étiquette mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date du **01.01.2006**  
 L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

